



## **Budget de l'Éducation : la diminution répétée des crédits du Cned inquiète fortement les représentants du personnel**

Lors de l'examen du projet de loi de finances 2026, le Sénat a adopté **deux amendements réduisant de 15 millions d'euros les crédits du Centre national d'enseignement à distance (Cned)**. Pour nos organisations syndicales représentatives, **cette décision est un signal alarmant**, qui s'inscrit dans une **série de baisses successives de la subvention pour charge de service public (SCSP)**.

### **Des missions de service public sous pression**

**Le Cned assure des missions prévues par la loi** : scolarisation des élèves empêchés, égalité d'accès à l'éducation, formations initiales et continues, appui aux politiques éducatives nationales. **La réduction continue de la SCSP rend plus difficile le maintien de ces missions**, avec le risque d'une dégradation du service rendu aux élèves, aux familles et aux adultes en formation.

### **Des défis importants... sans les moyens pour y répondre ?**

**Le Cned doit relever de nombreux défis** : évolution des pratiques pédagogiques, intégration de l'intelligence artificielle, mise en œuvre du « choc des savoirs », développement de dispositifs hybrides au service des établissements et des publics fragiles. Tout cela demande des équipes stables et des moyens financiers pérennes. **Réduire encore la subvention publique, c'est demander au Cned de faire plus avec moins, et mettre en danger des projets essentiels.**

### **Une inquiétude forte pour les personnels**

Ces annonces budgétaires suscitent une **inquiétude importante pour les personnels de l'établissement** :

- Près de 1000 agents rémunérés par l'établissement pour assurer les missions de service public ;
- Près de 1 100 enseignants en poste adapté, qui assurent l'accompagnement disciplinaire des élèves.

La baisse des moyens se traduit par des tensions accrues, une charge de travail plus importante et une fragilisation de l'avenir professionnel des femmes et des hommes du Cned.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que le **Cned devra financer la protection sociale complémentaire (PSC)** comme employeur alors même que sa SCSP

est en baisse. Cette situation implique nécessairement des arbitrages internes créant une pression directe sur l'emploi, les missions et la soutenabilité financière et aggravant de facto les difficultés déjà rencontrées par les personnels.

## Ce que nous demandons

En tant que représentants syndicaux, nous demandons que le Cned ne soit plus utilisé comme variable d'ajustement budgétaire. La subvention pour charge de service public doit être adaptée, stabilisée et sécurisée, afin que l'établissement puisse :

- Remplir ses missions légales de service public ;
- Relever les défis pédagogiques et technologiques actuels ;
- Garantir des conditions de travail décentes pour ses personnels.

**Affaiblir le Cned, c'est affaiblir un service public indispensable à des dizaines de milliers d'apprenants et mettre en difficulté celles et ceux qui œuvrent à son bon fonctionnement.**

Les représentants du personnel UNSA-Éducation, SNALC et FSU

Contacts : [unsa@ac-cned.fr](mailto:unsa@ac-cned.fr), [SNALC@ac-cned.fr](mailto:SNALC@ac-cned.fr), [FSU@ac-cned.fr](mailto:FSU@ac-cned.fr)

